



MESSAGE AU CONSEIL GÉNÉRAL

Crédit d'investissement relatif au réaménagement du tronçon Platy – Grand-Clos de la TransAgglo

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation le crédit d'investissement relatif au réaménagement du tronçon Platy – Grand-Clos de la TransAgglo, situé entre la route du Centre sportif et la route du Coulat.

I. FONDEMENTS ET OBJECTIFS DU PROJET

La TransAgglo constitue la colonne vertébrale du réseau de mobilité douce au sein de l'agglomération de Fribourg.

Dans sa séance du 24 juin 2020, le Conseil général a octroyé un crédit d'investissement pour la réalisation des tronçons Avry–Villars-sur-Glâne, Croset–Platy, et Grand-Clos–PI de la TransAgglo sur le territoire villarois, selon les mesures des projets d'agglomération de 2^{ème} et 3^{ème} génération (PA2 et PA3). Le tronçon Grand-Clos-PI a été mis en service en 2023, les travaux du tronçon Croset-Platy ont démarré en août 2025 et le tronçon Avry-Villars-sur-Glâne a été mis à l'enquête en mai 2025. Une fois ces travaux terminés, la commune sera traversée d'est en ouest par l'axe fonctionnel Villars-sur-Glâne – Avry de la TransAgglo et offrira un itinéraire en site propre, continu et sécurisé, dédié à la mobilité douce.

Seul le tronçon existant entre la route du Coulat et la route du Centre sportif ne répondra pas encore aux standards de la TransAgglo. Pour y remédier, la mesure 4M.06.03B de priorité A, du projet d'agglomération de 4^{ème} génération (PA4), complètement subventionnée par la Confédération et de l'Agglomération, prévoit son réaménagement, conformément à la charte de la TransAgglo, avec une végétalisation et des contraintes qualitatives (éclairage, mobilier urbain, signalisation), en cohérence avec les tronçons adjacents. Par ailleurs, le Canton



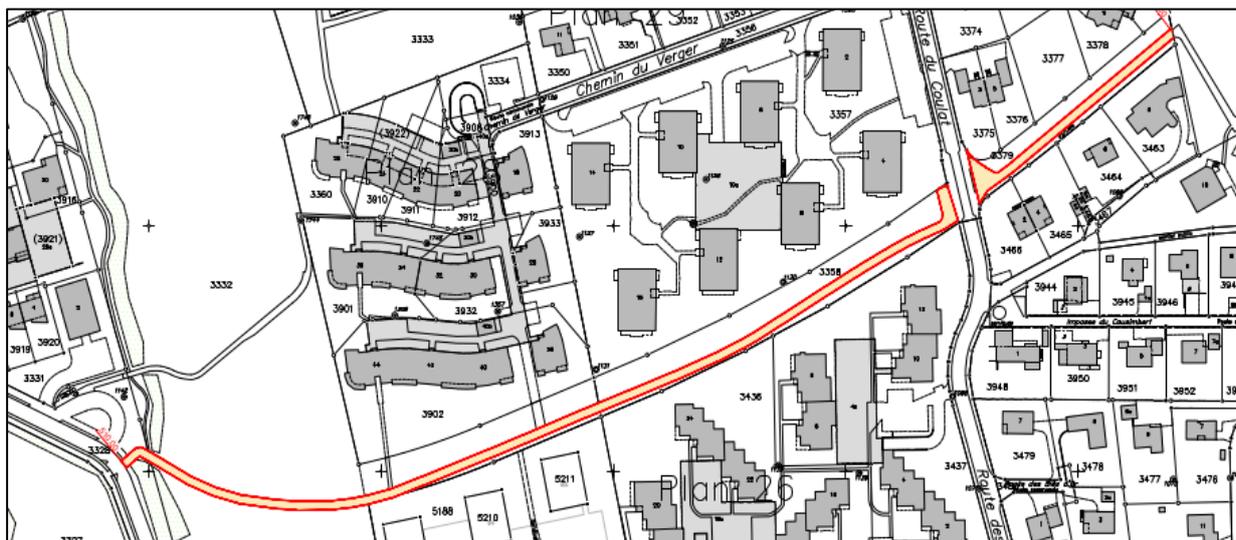
participe également au financement des travaux d'aménagement de la TransAgglo, selon un décret du Grand Conseil de 2021, en compensation des aménagements non réalisés sur les routes cantonales notamment.

DESCRIPTION DU PROJET

Le Conseil communal a opté, pour ce tronçon, à une légère mise à niveau du chemin existant, d'une longueur de 510 mètres linéaires, en utilisant autant que possible les infrastructures déjà en place afin de limiter les coûts. Il est ainsi prévu de :

- élargir le cheminement existant à 3.60 m, pour assurer la sécurité et le confort des usagers (piétons et vélos) qui y circulent en mixité ;
- réaliser les infrastructures et les équipements pour l'éclairage public conformément au plan lumière communal et au concept développé spécifiquement pour la TransAgglo et déjà mis en œuvre sur le tronçon adjacent. A noter qu'il s'agit d'un chemin de l'école, pour lequel des demandes ont également été formulées en ce sens ;
- équiper le cheminement de trois bancs et de poubelles, en application du concept communal en faveur des seniors (Senior+) adopté en 2021, qui vise à favoriser la marche de nos aînés et les contacts intergénérationnels.

Le projet devra encore faire l'objet de plans détaillés en vue de sa mise à l'enquête et de son approbation par le canton.



II. DEVIS GENERAL

Le devis général est estimé à CHF 675 000 TTC, avec une marge d'approximation de 10 % environ. Pour les travaux de génie civil, le devis a été consolidé sur la base d'une soumission en entreprise totale.

Travaux de génie civil	CHF	325 000 TTC
Eclairage	CHF	120 000 TTC
Aménagement paysager	CHF	120 000 TTC
Mobilier	CHF	15 000 TTC
Marquage et signalisation	CHF	20 000 TTC
Emoluments, géomètre	CHF	15 000 TTC
Divers et imprévus	CHF	60 000 TTC
Coût total du projet	CHF	<u>675 000 TTC</u>

III. FINANCEMENT

Pour le PA4, le cofinancement fédéral s'élève à 35 % des coûts des mesures.

Comme pour le tronçon Croset-Platy, il est attendu que le Canton prenne en charge 2/3 des coûts en localité en application de l'art. 172 LMob, et recevra la part y relative du cofinancement fédéral.

Pour les mesures de la TransAgglo, l'Agglomération couvre le solde (intégralité des coûts), dans la limite du plafond indiqué par la fiche de mesure 4M.06.03B, soit CHF 890'000.- HT (valeur octobre 2020), ce qui correspond à CHF 1'099'817.- TTC (valeur avril 2025).

En conséquence, avec un coût estimatif inférieur au plafond de la mesure, l'intégralité de l'investissement nécessaire sera in fine couvert par la Confédération, le Canton et l'Agglomération. A noter que la Commune participe à hauteur de 15 % à toutes les mesures d'infrastructure subventionnées par l'Agglomération de Fribourg.

Planification financière de la Commune : sous le compte d'investissement 6150.5010.115 *Trans-Agglo, tronçon Platy – Grand-Clos*, un investissement de CHF 570'000.- est prévu en 2027.

IV. PLANNING PREVISIONNEL

En cas d'acceptation de la présente demande de crédit, le calendrier projeté est le suivant :

- septembre 2026 approbation des plans par le Canton
- novembre 2026 démarrage des travaux
- mars 2027 fin des travaux

V. CHARGES FINANCIÈRES

Le besoin en financement se monte à CHF 675 000.- TTC, réalisable par un emprunt. Cet emprunt devrait être réduit en l'espace d'une année environ après la fin des travaux, avec le paiement des subventions de la Confédération, du Canton et de l'Agglomération.

- | | |
|-------------------------------|---------------------|
| - Coûts du projet selon devis | CHF 675 000.- TTC |
| - Subventionnement | - CHF 675 000.- TTC |

Investissement net à charge de la Commune **CHF 0.- TTC**

Amortissement net de 2,5 % CHF 0.- TTC

TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES **CHF 0.- TTC**
=====

VI. PROPOSITION

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à l'autoriser à recourir à l'emprunt à court terme de CHF 675 000.- TTC jusqu'à réception du remboursement intégral des coûts des travaux par les subventions du Canton et de l'Agglomération.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

La Conseillère communale
Responsable de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement

Francine Defferrard

Approuvé par le Conseil communal de Villars-sur-Glâne,
dans sa séance du 19 janvier 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire

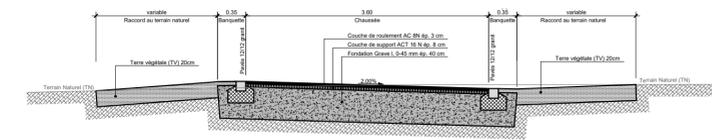
Emmanuel Roulin



Le Syndic

Bruno Marmier

Annexes : - Fiche de mesure 4M.06.03B (PA4)
- Plan de situation



MODIFICATION	DATE	DESSIN	WISE
a			
b			
c			
d			
e			

TRANSAGGLO

Avant-Projet

PISTE MIXTE : Centre Sportif - Route de Coulat

SITUATION - COUPE

Echelle 1:1000
 Date 14.01.2021
 Dessin I. Matic
 Visé
 Format 84 x 30

4M.06.03

Mesure reprise : 3M.07.12

**Aménagement de la TransAgglo Avry - Düdingen
(Villars-sur-Glâne, Fribourg)**

**Coûts : CHF
4'330'000**

**Paquet de mesures avec demande de contribution forfaitaire
Mobilité douce**

Priorité : A



Objectifs

- Création d'une liaison continue structurante de mobilité douce (MD) entre le sud-ouest et le nord-est de l'agglomération
- Amélioration du confort et de la sécurité des usagers de MD
- Offrir une bonne accessibilité aux zones naturelles (forêts, cours d'eau) et aux principales infrastructures publiques
- Respecter l'esprit de la charte d'aménagement de la TransAgglo

Opportunité

Outre les mesures 4M.06.01 et 4M.06.02, trois tronçons restent encore à aménager pour finaliser la TransAgglo dans l'axe fonctionnel Avry - Villars-sur-Glâne. La section "centre sportif - route du Coulat" à Villars-sur-Glâne sera aménagée en site propre, de manière cohérente avec les mesure 41.17 et 20.08 qu'elle relie. Sur la route de Beaumont à Fribourg et les compléments sur l'axe Midi - Affry - Europe la TransAgglo prendra la forme de trottoirs larges, conformément à l'étude pour le passage de la TransAgglo au centre-ville et la charte d'aménagement de la TransAgglo.

La TransAgglo constitue la colonne vertébrale de la stratégie de mobilité douce (M2.2). Avec la construction du tronçon Rosé - Gare de Fribourg, Il est attendu un impact significatif sur la répartition modale (MO.2) sur l'entier de l'axe fonctionnel Avry - Villars-sur-Glâne (U4.2). Elle concerne également des stratégies de Nature & Paysage (NP2.2, NP3.7). L'axe dans son ensemble est une priorité des projets d'agglomération et une des bases du système futur de transport de l'Agglomération.

Les TransAgglos développent leur effet principal dans l'amélioration du système de transport (CE1.1). Ces itinéraires directs et majoritairement en site propre offrent des conditions de sécurité objective et subjective très attractives (CE 1.5, CE3.1) et sont un pilier pour le report modal. Par leur desserte des principales plateformes multimodales, elles jouent également un rôle majeur dans la chaîne multimodale (avec le déploiement des VLS notamment) (CE1.2). Enfin la charte d'aménagement de ces axes prévoit une végétalisation et des contraintes qualitatives pour améliorer de manière générale la qualité de vie (CE4.1, CE4.3).

Les TransAgglos ont un rôle majeur dans le transfert modal prévu par la modélisation de trafic, à ce titre elles permettent de diminuer la prédominance du TIM dans l'agglomération (MOCA1) et par la réduction du conflit TIM / MD, réduire l'accidentalité (MOCA2).

Sous-mesures du paquet :

- 4M.06.03A - Aménagement de la TransAgglo sur la route de Beaumont - CHF 1'100'000
- 4M.06.03B - Aménagement de la TransAgglo entre la route du Coulat et la route du Centre sportif - CHF 890'000
- 4M.06.03C - Compléments à l'aménagement de la TransAgglo Midi - Affry - Europe - CHF 2'340'000

Responsable de la mise en œuvre

- Ville de Fribourg (4M.06.03A)
- Commune de Villars-sur-Glâne (4M.06.03B)
- Ville de Fribourg (4M.06.03C)

Clé de répartition du financement

- Agglomération de Fribourg
- Confédération Suisse

Coordination nécessaire

- Agglomération de Fribourg

Prêt à être réalisé et cofinancé

- Etudes PA 4M.06.03A, 4M.06.03B, 4M.06.03C,
- Engagement des communes à réaliser les mesures

Mesure référence :

- 4M.06.03A : à coordonner avec la mesure 3M.02.04 du PA3
- 4M.06.03B : à coordonner avec les mesures 20.08 et 41.17 du PA2
- 4M.06.03C : à coordonner avec les mesures 11.07, 21.02 et 22.02 du PA2 et 3M.02.04 et 3M.03.01

Calendrier

SIA	10	20	30	Crédit	Permis	40	50
Année	2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025

Environnement

- 4M.06.03A : 4'500 déplacements / jour en vélo attendus à l'horizon 2032
- 4M.06.03B : 4'500 déplacements / jour en vélo attendus à l'horizon 2032
- 4M.06.03C : 4'500 déplacements / jour en vélo attendus à l'horizon 2032

Données quantitatives

- 4M.06.03A : 430 m. de voirie existante mise au gabarit TransAgglo sous forme de trottoir large (2 * 3,5 mètres)
- 4M.06.03B : 500 m. de cheminement existant mis aux normes TransAgglo, 3,6 m. de large
- 4M.06.03C : 515 m. de TransAgglo aménagés sous forme de trottoir large (sur les 800 m. du tronçon)